

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE DOUZE LE 19 Octobre (19/10/2012)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 12 octobre, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Paul NUNZI **Maire**,

Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, Mme Christine FANFELLE, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, Mme Marie DOURLENT, **Adjoint**,

M. Philippe CHAUMERLIAC, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOU, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, Mme Odile MARTY-MOTHES, M. Abdelkader SELAM, M. Gérard VALLES, M. Richard BAPTISTE, M. André LENFANT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Alain JEAN (représenté par Mme DOURLENT), Mme Eliane BENECH (représentée par M. SELAM), M. Didier MOTHES (représenté par M. REDON), M. Franck BOUSQUET (représenté par Mme HEMMAMI), Mme Nathalie DA MOTA (représentée par M. EMPOCIELLO), M. Guy ROQUEFORT (représenté par Mme ROLLET), Mme Carine NICODEME (représentée par Mme GALHO), **Conseillers Municipaux**

ÉTAIT ABSENT :

M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal**

Mme Nicole STOCCO est nommée secrétaire de séance.

18 – 19 Octobre 2012

**PATRIMOINE – TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ A LA VILLE DE MOISSAC D'UNE
ŒUVRE DÉPOSÉE PAR L'ÉTAT AVANT LE 7 OCTOBRE 1910**

Rapporteur : Mme HEMMAMI

Considérant qu'en application de l'article L.451-9 du Code du Patrimoine, les collections de l'Etat, mises en dépôt avant le 7 octobre 1910 dans les musées de France appartenant aux collectivités territoriales, font l'objet d'un transfert de propriété à ces collectivités,



Considérant que les collections du musée Marguerite Vidal comprennent une œuvre directement concernée par cette disposition, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- FNAC 1743, LEROUX Constantin, *Au Coin du feu*, peinture à l'huile sur toile, H. 87 X L. 115, déposée en 1908, récolée-vue

Considérant que cette pièce fait bien partie des collections du musée, et qu'elle est actuellement conservée dans ses réserves,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

ACCEPTE le transfert de propriété à la Ville de Moissac de l'œuvre citée ci-dessus.

AUTORISE M. le Maire à entreprendre les démarches administratives nécessaires à ce transfert de propriété.

Pour copie conforme

Moissac le 23 octobre 2012

Le Maire,



Jean-Paul NUNZI



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :